

PLAN D'ACCES

Rendez-vous dès 9 h00 à la mairie d'Arques - Salle du Poilu
Grand Place 62510 Arques, tél : 03 21 12 62 30



INFORMATIONS

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

MARJORIE DUCHÊNE - MARIE DEVILLE
Nord Nature Chico Mendès

Tél : 03.20.12.85.00 / Fax : 03.20.91.01.73

Mail : contact@nn-chicomendes.org

www.nn-chicomendes.org

[HTTP://WWW.GESTIONDIFFERENCIEE.ORG](http://www.gestiondifferentiee.org)

Cette journée est organisée dans le cadre d'un partenariat européen trans-manche entre Nord Nature Chico Mendès (*Mission Gestion Différenciée*) et le Parc naturel Cap et Marais d'Opale



JEUDI 19 JUIN 2008

PRIX, LABELS, CERTIFICATIONS...

Comment valoriser la gestion différenciée ?

Les espaces verts changent et il faut le faire savoir !
A l'échelle d'un jardin ou d'une ville, obtenir un label permet à la fois de communiquer et de tenir une ligne de conduite environnementale. Nous essaierons de vous présenter diverses approches allant du point de vue de l'organisme de certification, ou de suivi, à celui de la collectivité candidate.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8h45 - 9h00 : Accueil

9h-9h15 : Accueil des participants par la Mairie d'Arques et le PNR Cap et Marais d'Opale

9h15-9h45 : Villes et Villages Fleuris

Une "ville fleurie" qui protège l'environnement, c'est possible !

Positionnement du conseil national, évolution des critères vers plus de développement durable. Nouvelle place de la gestion différenciée et de l'écologie dans les grilles de notations et intégration des CAUE dans les jury régionaux. L'approche paysagère gagne-t-elle du terrain sur le fleurissement ?

Le concours vu par la collectivité ou comment fleurir sa ville tout en intégrant l'approche environnemental.

Mathieu Battais, Chargé de communication et animateur du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Isabelle Bécue, Paysagiste - Ville de Roubaix.

Débat / Questions : 15 min



14^{ème} Journée de rencontre et d'échanges
Jeudi 19 juin 2008 - Arques

10h00-10h30 : Label Espace Vert Ecologique (EVE)

Origine du Label : une demande des collectivités - Pourquoi ECOCERT ?

Nouveau " label " EVE, ses objectifs.

Valeur de carnet de bord sur la gestion à long terme.

Structure : Service EVE d'Ecocert - Comité de Certification - Comité de Suivi du référentiel .

Etapes : contact, audit d'habilitation, certification, contrôle annuel.

Retour sur les premières attributions.

Perspectives : développement d'autres référentiels, espaces verts publics et privés.

La labellisation vécue par une collectivité, le témoignage de Lille (Parcs Matisse et de la Citadelle labellisés en 2007).

Fleur Cosnau - Adjointe service EVE - Société Ecocert

Philippe Blais - Directeur Commercial - Société Ecocert

Cécile Schleuniger - Responsable Espaces Verts - Ville de Lille

Débat / Questions : 15 min

10h45-11h00 : Pause

11h00-11h30 : La certification ISO 14001, le management environnemental appliqué aux espaces verts

En 2005, la Direction des Espaces Verts a été certifiée pour l'ensemble de sa démarche de Gestion Evolutive Durable des espaces verts lyonnais.

Certification à l'échelle d'un service, guide d'intention sur le long terme.

Conséquences concrètes sur la gestion de terrain.

Sylvie Sagne - Responsable Espaces Verts - Ville de Lyon

Débat / Questions : 15 min

12h00-13h45 : Pause déjeuner

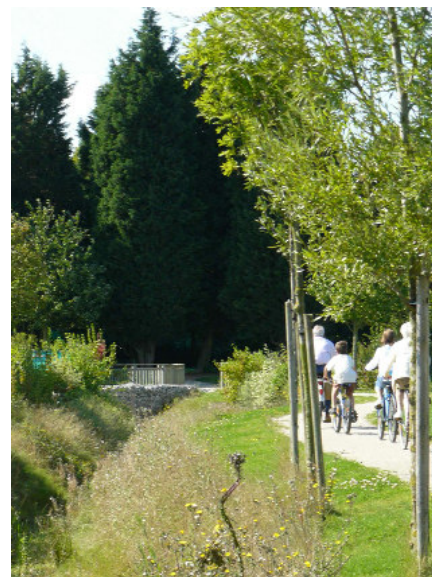


14h00-16h00 : Le Quartier de la Garenne, urbanisme paysager et durable

Gestion de l'eau : noues paysagères, bassins intégrés, différents types d'enrobés. Plantations : verger, prairies fleuries, haies bocagères (dans les espaces publics et privés !).

Gestion des EV : reprise par la ville après livraison du paysagiste (écueils, réussites), taille, fauchage (démonstration sur site).

Visite commentée par les Services Techniques et Espaces verts d'Arques



INSCRIPTION

**Renvoyer le coupon réponse ci-dessous par courrier à
Nord Nature Chico Mendès 7 rue Adolphe Casse - 59000 Lille**

COUPON RÉPONSE

Structure..... Fonction.....

Nom Prénom.....

Adresse.....

Mail..... Tél.....

Je souhaite réserver pour le repas et règle le montant de 18 euros